

GUIDE ETUDIANT

Préinscription sur l'application « Coriandre »

1- Se connecter à l'application

Lien « [Étudiant nouvel-entrant à l'INSA Strasbourg](#) »

Lien « [Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2019/2020](#) »

Navigateur préconisé : Firefox (configuré en tant que navigateur français, même pour les étudiants étrangers). Internet Explorer non supporté.

Point d'attention : les liens spécifiques indiqués ci-dessus ne peuvent être intervertis. Chaque étudiant selon son profil (nouvel-entrant ou déjà inscrit), doit toujours utiliser le même lien (même en cas de reconnexion).

Nouvel entrant et réinscrits : entre le 16 juillet et le 16 août 2020 (minuit)

Pour effectuer une pré-inscription en ligne :

- **Nouveaux entrants :** n° de candidat INSA qui vous a été communiqué sur l'application de candidature ou par mail et votre date de naissance, ou bien n° INE/BEA (10 chiffres et une lettre, voir relevé de notes du baccalauréat) et votre date de naissance. Ne pas utiliser votre n° ParcoursSup.
Si vous êtes étranger vous n'avez pas de n° INE/BEA.
 - **Réinscrits :** identifiant informatique INSA (au format pnom01, en minuscule) et mot de passe.
- Renseignez les champs avec les informations demandées **selon votre situation**

Nouvel étudiant INSA

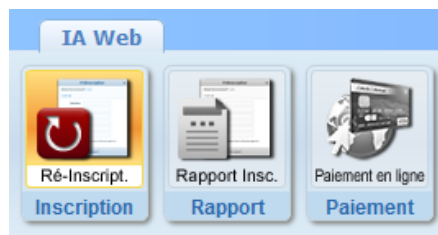


Réinscription étudiant INSA




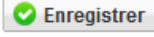
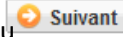
2- Commencer la saisie de son dossier

Cliquez sur « **Pré-inscription** » pour les nouveaux entrants ou sur « **Ré-inscription** » pour les étudiants déjà inscrits à l'INSA Strasbourg en 2019/2020.



Les champs obligatoires * doivent être renseignés.

Vous pouvez afficher une « aide » en survolant l'icône 


A la fin de chaque page, cliquez sur le bouton  et/ou 



2.1 Onglet « Informations Générales »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Cursus de l'Etudiant Situ. Sociale Pièces Jointes Renseignements Divers

- **Photo :**
Pour les nouveaux étudiants : une **photo d'identité récente** doit obligatoirement être numérisée.

Pour insérer votre photo d'identité, cliquer sur 

La photo d'identité doit correspondre aux normes françaises « ISO/IEC 19794-5 » (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>), taille 3,5 cm de large sur 4,5 cm de haut. Elle doit être prise **sur fond clair et uni, visage centré**. Elle ne doit pas excéder 2MO et doit être dans l'un des formats suivants : .jpeg, .jpg, .png.

NB : les photos ne respectant pas ces normes seront rejetées et votre dossier d'inscription ne sera pas validé.

- **INE ou BEA** : voir relevé de notes du baccalauréat.
- **N° Certificat CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) : voir Attestation d'acquiescement ou d'exonération obtenue sur le site du CROUS cvec.etudiant.gouv.fr.
Exemple : STR9-YOJAUL-29.
Ce n° est obligatoire, si vous ne le saisissez pas votre inscription ne pourra pas être validée.
- **Numéro de Sécurité Sociale** : figure sur la Carte vitale. Il s'agit du n°INSEE.
Saisir votre propre n° de Sécurité sociale et non celui d'un de vos parents.
Si vous ne le connaissez pas, laisser la rubrique en blanc et cocher « Code Inconnu ».
- **Situation professionnelle** : à renseigner si vous êtes salarié, ainsi que le nom de l'entreprise.
- **Téléphones personnels** : un numéro de « Téléphone mobile Etudiant » doit **obligatoirement** être renseigné.

2.2 Onglet « Titres d'Accès »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Cursus de l'Etudiant Situ. Sociale Pièces Jointes Renseignements Divers

- **Baccalauréat ou équivalent permettant d'accéder à l'enseignement supérieur français :**
Pour les nouveaux étudiants INSA : à renseigner.
Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).
- **Diplôme / Autre titre d'accès à la formation souhaitée :**
Pour les nouveaux étudiants INSA : à renseigner à l'exception des étudiants qui s'inscrivent en 1^{ère} année d'ingénieur (STH1 – 1^{ère} année Sciences, techniques et humanités).
Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).
- **Admis sur concours :**
Il s'agit du Concours sur titre qui vous a donné accès à une formation lors de votre 1^{ère} inscription à l'INSA.
Pour les nouveaux étudiants INSA : Avez-vous été admis sur concours ?
Exemples :
 - Bachelier 2020 qui s'inscrit en 1^{ère} année Ingénieur : **Année d'obtention** « 2020 » - **Type de concours** « Concours sur titre en 1^{ère} année ingénieur INSA Strasbourg ».
 - DUT 2020 qui s'inscrit en 3^{ème} année Ingénieur : **Année d'obtention** « 2020 » - **Type de concours** « Concours sur titre en 3^{ème} année ingénieur INSA Strasbourg ».
Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).
- **Dernier établissement fréquenté :**
Pour les nouveaux étudiants INSA : il s'agit de l'établissement fréquenté en 2019/2020.
Pour les ré-inscrits : il s'agit de l'INSA Strasbourg. Merci de le mettre à jour pour les étudiants se réinscrivant pour la 1^{ère} fois


2.3 Onglet « Formations envisagées »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Cursus de l'Etudiant Situ. Sociale Pièces Jointes Renseignements Divers

Cet onglet vous permet de saisir la ou les formation(s) à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire.

Pour les nouveaux étudiants INSA : la formation devrait être renseignée automatiquement.

Dans le cas contraire, vérifiez le « Titres d'Accès » renseigné dans l'onglet précédent et si besoin complétez les rubriques « Diplôme / Autre titre d'accès à la formation souhaitée » et « Admis sur concours ».

→ Cliquez sur le bouton 

Les rubriques suivantes doivent être complétées obligatoirement :

- **Diplôme :**
Pour une inscription en 1^{ère} année d'ingénieur, sélectionnez « Formation ingénieurs 1^{ère} année – Sciences, techniques et humanités ».
Pour une inscription en 2^{ème} année d'ingénieur Topographie, sélectionnez « Diplôme d'ingénieur en topographie ».
- **Parcours type :**
Pour une inscription en 1^{ère} année d'ingénieur, sélectionnez « Ingénieur 1^{ère} année – Sciences Techniques & Humanités ».
Pour une inscription en 2^{ème} année d'ingénieur Topographie, sélectionnez « Ingénieur 2^{ème} et 3^{ème} année Topographie ».
- **Niveau :**
Pour une inscription en 1^{ère} année d'ingénieur, sélectionnez « Première année commune (Ingénieur) ».
Pour une inscription en 2^{ème} année d'ingénieur Topographie, sélectionnez « Deuxième année »
- **Parcours** (cette rubrique est visible en fonction du type de formation) :
Pour une inscription en 1^{ère} année d'ingénieur, sélectionnez « STH1 – Ingénierie »
Pour une inscription en 2^{ème} année d'ingénieur Topographie, sélectionnez « G2 – Topographie »
- **Type d'inscription** : sélectionnez « Principale » (sauf exception*)
- **Régime d'inscription** : sélectionnez « Formation initiale hors apprentissage » (sauf exception**).

NOUVEAU : les 2 rubriques suivantes doivent être complétées obligatoirement par tous les réinscrits (elles n'apparaissent pas pour les nouveaux-étudiants).

- **Profil pour l'inscription** : sélectionnez « - », sauf si vous relevez d'un des profils spécifiques proposé dans le menu déroulant (césure, PFE, etc.).
- **Type de tarif pour la formation** : sélectionnez « Français ou communautaire », sauf si vous êtes étudiant extra-communautaire relevant des droits d'inscription différenciés (choisir dans le menu déroulant le descriptif correspondant à votre situation individuelle).

NB : pour les réinscrits au diplôme d'Architecte, la 2^{ème} rubrique « Type de tarif pour la formation » n'apparaît pas, étant donné que ce diplôme n'applique pas les droits d'inscription différenciés.


*** Doubles cursus Architecte – Ingénieur (AI)**

Inscription en :	Voie d'accès	1 ^{ère} inscription	Type d'inscription	2 ^{ème} inscription	Type d'inscription
A1 A2 A3	Concours architecture	Diplôme Architecte	Principale		
	STH1	Diplôme Ingénieur	Principale		
A4 A5 A6	Concours architecture	Diplôme Architecte	Principale	Diplôme Ingénieur	Complémentaire
	STH1	Diplôme Ingénieur	Principale	Diplôme Architecte	Complémentaire

** FIP : pour le régime d'inscription choisissez « Contrat apprentissage » ou « Formation continue hors contrat prof. ».

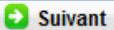
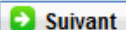

2.4 Onglet « Coursus de l'étudiant »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées **Cursus de l'Etudiant** Situ. Sociale Pièces Jointes Renseignements Divers

- Pour les nouveaux étudiants INSA : saisissez l'ensemble de votre cursus dans l'enseignement supérieur (année par année) depuis l'obtention du baccalauréat (ou équivalent) en cliquant sur le bouton 
NB : certaines données sont déjà renseignées comme le baccalauréat, elles sont issues de l'Onglet « Titres d'accès ».
- Pour les ré-inscrits : la rubrique est masquée (déjà saisie précédemment).


2.5 Onglet « Situation sociale »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Cursus de l'Etudiant **Situ. Sociale** Pièces Jointes Renseignements Divers

- **Etape 1 -Mutuelle**
La Responsabilité civile est obligatoire. Elle vous couvre pour les dommages que vous causez à autrui dans votre vie privée et dans votre vie d'étudiant. Elle est exigée pour les stages.
Cliquez sur le bouton 
- **Etape 2 -Ressources**
Renseignez les différentes rubriques.
Les informations relatives au **Responsable légal (tuteur) 1** doivent être **obligatoirement** renseignées (Nom et prénom, catégorie socio-professionnelle et profession).
Cliquez sur le bouton 
- **Etape 3 – Bourses**
Si vous bénéficiez d'une bourse, cliquez sur le bouton 
Renseignez les différentes rubriques.
La notification conditionnelle d'attribution de bourses (recto/verso) est obligatoire. En cas de dossier de **bourse « en instance »**, le paiement des droits d'inscription sera exigé. En cas d'attribution tardive de la bourse, cette somme vous sera remboursée sur présentation de la notification.

2.6 Onglet « Pièces Jointes »

Info. Générales Titres d'Accès Formations Envisagées Cursus de l'Etudiant Situ. Sociale **Pièces Jointes** Renseignements Divers

- **Dématérialisation des pièces justificatives**
Pour valider votre pré-inscription en ligne, vous devrez numériser vos pièces justificatives et les déposer dans cet onglet.
Chaque pièce-justificative ne devra pas excéder 2MB et devra être dans l'un des formats suivants : .pdf, .jpg, .jpeg, .png (veillez à la lisibilité des documents déposés)
Cliquez sur le bouton  pour ajouter un document.
Vous verrez apparaître de manière éphémère, en haut à droite dans un encadré vert, le message suivant : « Succès – Le document a bien été ajouté dans l'espace étudiant ».

Si vous souhaitez payer vos droits d'inscription par prélèvement en 3 fois (voir plus bas rubrique « 3. Valider votre demande de pré-inscription », Modalités de règlement), vous devez numériser votre RIB et le déposer dans cet onglet.

Notez qu'aucun accusé de réception du dépôt des pièces justificatives en ligne ne vous sera adressé. Si votre dossier est incomplet, vous en serez informé par mail ultérieurement.

- **Renseignements divers**

J'accepte la réception de SMS sur mon mobile personnel dans le cas d'une alerte sécurité : Dans le cadre des mesures de sécurité mises en place par les établissements, l'INSA Strasbourg vous donne la possibilité de recevoir un SMS d'alerte, directement sur votre téléphone portable.

C'est ainsi que lors de la saisie de votre pré-inscription sur l'application Coriandre, vous pourrez renseigner votre choix (Oui ou Non) dans l'onglet « Renseignements Divers », **J'accepte la réception de SMS sur mon mobile personnel dans le cas d'une alerte de sécurité (O/N).**

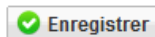
Nous vous invitons vivement à suivre cette démarche de manière à être tenu informé en temps réel.

- **Charte informatique et Règlement Intérieur** (les 3 documents ci-dessous sont accessibles par un simple clic)

Charte de bon usage de l'informatique : pour valider votre inscription, **vous devez vous engager à respecter cette charte.**

Règlement intérieur et Règlementation Générale sur la Protection des Données (RGPD), pour valider votre inscription, **vous devez attester avoir pris connaissance de ces 2 documents.**

Cliquer sur le bouton



3- Valider votre demande de pré-inscription

➔ Cliquez sur le bouton puis (en effet, l'ouverture de la fenêtre d'impression de votre « Dossier de pré-inscription » est **obligatoire** pour valider votre pré-inscription. Vous n'êtes pas obligé de procéder à l'impression papier de ce document).

Le « Dossier de pré-inscription » est un document récapitulatif des informations saisies lors de votre pré-inscription en ligne. Ce dernier indique également le montant des droits d'inscription que vous aurez à régler (sous réserve de vérification par le Service scolarité).

Se déconnecter en cliquant sur le bouton en haut à droite

Paiement en ligne des droits d'inscription

A l'issue de la validation de votre pré-inscription en ligne, le Service scolarité procédera à la vérification de votre dossier et vous donnera l'accès pour le paiement en ligne (en 1 fois ou en 3 fois) des droits de scolarité par carte bancaire (vérifiez au préalable le montant de votre plafond autorisé). Vous recevrez un mail vous notifiant que le paiement en ligne est à présent disponible et vous indiquant la démarche à suivre (notez que l'envoi de ce mail peut nécessiter un certain délai au vu du nombre important de dossiers à contrôler).

A réception de ce mail, vous disposez d'un délai d'une semaine pour effectuer votre paiement en ligne.

Suite à des problèmes rencontrés lors de la précédente campagne d'inscription, nous vous demandons de ne pas effectuer de paiement en ligne entre 3h et 5h du matin, heure française.

Pour information : aucun dossier ne sera vérifié pour le paiement en ligne pendant la période de fermeture des services de l'INSA (du 25 juillet au 16 août inclus).

Il est fortement recommandé de payer en ligne par carte bancaire via le prestataire PAYBOX. Si le paiement est accepté, vous recevrez un mail de confirmation à votre adresse mail personnelle (pour les nouveaux-entrants) et à votre adresse mail INSA (pour les réinscrits).

Autres modalités de règlement des droits d'inscription :

soit par un **paiement en 3 fois** :

- par prélèvement (avoir déposé au préalable un RIB dans l'onglet « Pièces jointes » lors de la pré-inscription en ligne. Dans le cas contraire, le transmettre à : scolarite@insa-strasbourg.fr). Une autorisation de prélèvement ainsi qu'un échéancier vous seront transmis par mail. Echéances des prélèvements 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre.

soit par **un versement unique** :

- par virement sur le compte bancaire de l'agent comptable de l'INSA Strasbourg (demandez le RIB par mail à : scolarite@insa-strasbourg.fr). Pensez à indiquer le nom, le prénom et la classe de l'étudiant dans l'intitulé du virement ;
- par chèque bancaire à transmettre au Service scolarité (chèque à libeller au nom de l'« agent comptable de l'INSA Strasbourg », inscrire le nom et le prénom de l'étudiant au dos du chèque) ;

Si vous optez pour l'un de ces moyens de paiement, votre inscription ne sera validée qu'à réception du paiement des droits d'inscription.

4- Procédure de paiement en ligne des droits d'inscription

Lorsque vous aurez reçu le mail vous notifiant que le paiement en ligne est à présent disponible, vous devrez vous reconnecter sur l'application de pré-inscription en ligne (voir lien au début de ce document).

Pour rappel à réception de ce mail, vous disposez d'un délai d'une semaine pour effectuer votre paiement en ligne.



→ Cliquez sur le bouton

Sélectionnez votre mode de règlement : en 1 fois ou en 3 fois.

Saisir les informations figurant sur votre carte bancaire (vérifiez au préalable le montant de votre plafond autorisé) puis cliquez sur

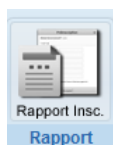
Une fenêtre vous notifie le résultat du paiement. Puis cliquez sur

Se déconnecter en cliquant sur le bouton en haut à droite

5- Edition des certificats de scolarité et de la quittance 2020/2021

NOUVEAU

A partir de cette rentrée, vous pourrez télécharger vos 4 certificats de scolarité, votre quittance des droits d'inscription et vos accès informatiques en vous reconnectant sur l'application de pré-inscription en ligne (voir lien au début de ce document), à partir du lundi 31 août (pour ceux qui auront payé les droits d'inscription avant le 23 août) et pour les paiements ultérieurs, dans les 7 jours suivants le règlement.



→ Cliquez sur le bouton

puis sur le bouton

Se déconnecter en cliquant sur le bouton en haut à droite

Pour toute question TECHNIQUE, vous pouvez écrire à : dsin.support@insa-strasbourg.fr
Pour toute autre question, vous pouvez écrire à : scolarite@insa-strasbourg.fr